

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GLASTINT LANCE LA FRANCHISE ÉVOLUTIVE !

Leader historique de la pose de films pour vitrages automobile et bâtiment, l'enseigne GLASTINT a su se réinventer pour faire face à la réglementation sur le surteintage des vitres avant qui menaçait son activité. Afin de relancer le développement de son réseau, Glastint innove et scinde ses activités pour permettre aux candidats à la franchise d'intégrer plus facilement le réseau.

Avec le risque d'un affaissement de son Chiffre d'Affaires suite à l'entrée en vigueur du Décret n°2016-448 encadrant la teinte maximum des vitres avant automobile, la franchise Glastint a dû se réinventer et refondre son concept tout en faisant évoluer ses métiers.

Aujourd'hui l'enseigne ambitionne d'ouvrir 100 nouveaux centres d'ici 7 ans. Pour ce faire, Glastint scinde ses activités pour toucher de nouveaux candidats potentiels et leur permettre d'intégrer plus facilement le réseau.

Cette dichotomie rend **plus accessible financièrement** l'enseigne Glastint auprès des candidats à la franchise en **diminuant le droit d'entrée, le coût des formations, et l'outillage**. Ce nouveau positionnement ouvre **de nombreuses possibilités d'implantation** et de succès sur tous les secteurs d'activité de l'enseigne.

Désormais, les franchisés Glastint peuvent choisir de pratiquer l'ensemble des activités Automobile et Bâtiment de l'enseigne, ou uniquement les métiers de l'automobile.

Un Nouveau Statut de Franchisé Automobile :

Le franchisé automobile bénéficie de tout le savoir-faire et l'accompagnement du franchiseur Glastint pour se former et pratiquer les activités automobiles :

- Films pour vitrages automobile : Vitres teintées et / ou sécurité 100% conformes à la nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1/01/17.
- Réparation et Remplacement de Vitrages : pare-brise, vitre latérale, custode, hayon / lunette arrière neutre ou teintée. Depuis avril 2016 Glastint a intégré ce nouveau métier qui représente déjà 10% de son C.A. automobile.
- Protection de Carrosserie : film transparent de protection des éléments de carrosserie exposés aux petits chocs / coups : seuil de coffre, arête de portière, passage de poignée, seuil de porte, optique...
- Covering Automobile (Car Wrapping) : habillage partiel ou total d'un véhicule avec des films imprimés et / ou structurés.

Avec une formation sérieuse sur 6 semaines, et un accompagnement en centre, la franchise Glastint souhaite épauler et suivre au mieux son réseau pour le rendre performant sur ses activités automobiles.

Mais l'activité automobile chez Glastint n'est pas une fin en soi, en effet **le franchisé automobile peut demander à intégrer par la suite les activités du secteur du bâtiment** qui nécessiteront des formations techniques supplémentaires.

Conditions pour devenir franchisé automobile :

- Droit d'entrée minoré : 7 000 € HT
- Redevance : 5%
- Participation à la Communication Nationale : 2%
- Produits : 100% conforme à la nouvelle réglementation sur les vitres avant
- Secteur géographique : exclusif
- Formation et accompagnement à l'ouverture : 6 semaines

Un Statut Franchisé Automobile et Bâtiment :

Les activités Bâtiment d'un franchisé Glastint :

- Films pour vitrages bâtiment : films permettant de répondre aux enjeux environnementaux RT2012 et HQE, en diminuant les apports thermiques par le vitrage l'été et en retenant la chaleur l'hiver, sans oublier les films occultant et les films sécurité dans le cadre de plan de prévention contre les attentats.
- Films de décorations : à motifs ou de couleurs, Glastint bénéficie d'une large offre de films de décoration pour les vitrages, mais également de films d'habillage de surface murale ou de mobilier dans le cadre de la restauration de matériaux existants.
- Films pour façade : anti-tags, imprimable ou vinyle, Glastint propose une offre produits pour protéger les façades, les enseignes, ou pour les créer...

Conditions pour devenir franchisé automobile et bâtiment :

- Droit d'entrée : 12 000 € HT (ou 5 000 € HT si déjà franchisé auto.)
- Redevance : 5%
- Participation à la Communication Nationale : 2%
- Secteur géographique : exclusif
- Formation et accompagnement : 8 semaines

L'enseigne Glastint développe un concept de franchise évolutif qui permet au franchisé de poursuivre un développement au sein de l'enseigne tout au long de son contrat.

Aujourd'hui, GLASTINT, c'est :

- 65 centres en France et plus de 210 techniciens
- Deux activités : Pose de films pour l'auto et le bâtiment, et réparation et remplacement de vitrages
- Respect d'une Charte de qualité liée à la pose des films, à la réparation de vitrage et aux services
- Pour les films Automobile et Bâtiment :
- Pour le Bâtiment, une garantie jusqu'à 15 ans, un bureau d'étude technique national, un calculateur d'économie d'énergie
- Pour l'Automobile, une garantie jusqu'à 10 ans intercentre, la conformité au Code de la route
- Une Assurance 36 mois pour le remplacement du traitement de vitrages à l'identique en cas de bris de glace incluse dans les tarifs auto (selon les gammes)
- Plus de 1000 références de films dont de nombreuses exclusivités
- Des accords cadre dans le monde de l'automobile et du bâtiment (BNP Paribas Real Estate, Dalkia, Sanofi Aventis, Roche...)